HPD0074

Boucle du Pays de Menat Etape 5 Le Bouchat - Le Peyroux

Durée : 5h

Longueur : 17,5km

Balisage :

Altitudes : 540/740m

Dénivelé cumulé: 470 m

Profil

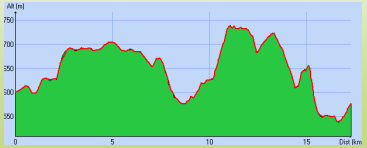

Accès au départ :

Rejoindre le lieu dit "Le Bouchat" sur la commune de Teillhet

Descriptif :

Départ: Après "Le Bouchat", bifurquer à gauche dans la piste de terre (*panneau "limitation 3T"*). Dépasser l'étang de la Malguette et continuer jusqu'à D122, la longer vers la droite sur 200m, puis, tourner à gauche en direction du lieudit "le Couret". A la patte d'oie, prendre le chemin du milieu puis immédiatement après, celui de gauche. Au croisement en "T", emprunter la piste de terre rouge à droite, jusqu'à la route *(petit étang).*

1 / Virer à gauche puis immédiatement après à droite.A l'intersection en "T", aller à droite en direction de "l'Etang de Malguette". Au carrefour, bifurquer à droite dans le chemin dont l'entrée est indiquée par une croix en bois. A la fourche, poursuivre à gauche jusqu'à rejoindre le rond-point central de Teillhet.

2 / Suivre la direction "cimetière" en passant devant la mairie et continuer jusqu'au lieu-dit "la Rodde". Le traverser et descendre à droite une piste en terre . Poursuivre sur le chemin principal jusqu'à la D110 et continuer tout droit jusqu'à atteindre un pont en pierre.

3 / Le traverser puis tourner à gauche (carrière et lavoir à droite). Rester à droite aux trois intersections suivantes jusqu'à rejoindre une très large piste empierrée bordée par un petit ruisseau . Le traverser et suivre la piste à gauche, à la fourche, poursuivre à droite. Descendre le 2eme chemin à gauche jusqu'à atteindre le lieu-dit "Chez Charles"

4 / Monter dans la piste de terre partant à gauche. A la fourche, monter à gauche puis rester à droite à toutes les intersections suivantes jusqu'à atteindre le bourg de "La Vialle". (*Peu avant le chemin passe sous une voie ferrée désaffectée).*
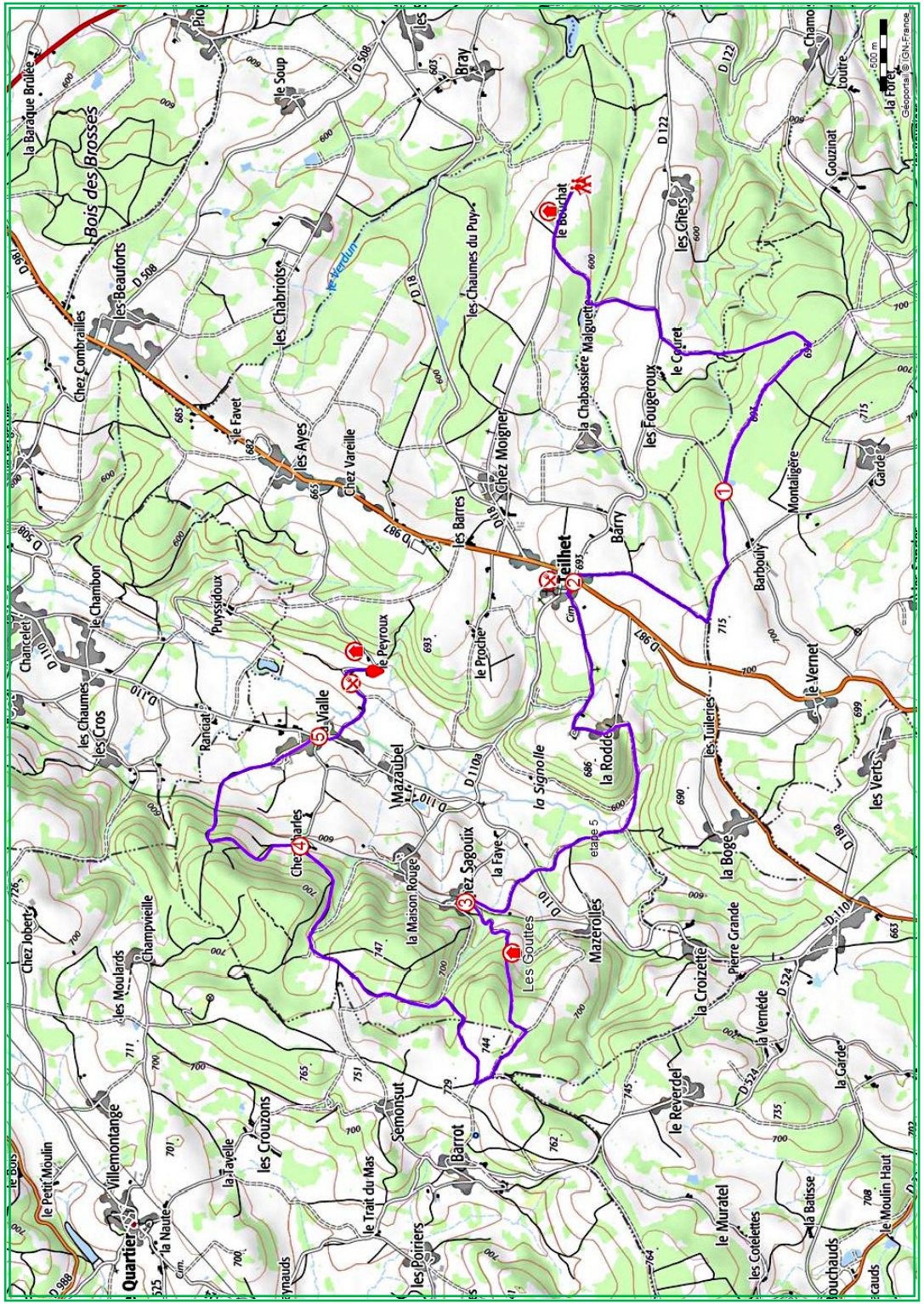
5 / Obliquer à droite sur la D110 (route principale de "La Vialle") puis, à 100m, descendre à gauche en direction du lieu-dit "Les Peyroux".